



Référence: IBHPCA18
REPULSIF / BARRIERE INSECTES Insecticide Biodégradable

Biocide classé TP 18 : Insecticides acaricides

Biocide classé TP 19: Répulsifs et appâts Insecticide Biodégradable- d'origine végétale.

-Description et domaine d'application :

L'Insecticide Biodégradable IBHPCA18 est composé d'une solution insecticide en base aqueuse (sans solvant pétrolier), propulsée avec un gaz neutre ininflammable. Ce produit dispose d'une formulation biodégradable. Sa formulation active d'origine végétale est à base de géraniole et ne contient pas de dérivé pétrochimique ni de composant actif de synthèse. Ne tâche pas.

-Domaines d'utilisation :

Solution active testée sur de nombreuses espèces : mouches, moustiques... Formulation efficace contre les insectes volants, elle peut être utilisée en curatif et en préventif (répulsif, barrière anti- insectes). Élimine les insectes présents et évite de nouvelles invasions. Le temps d'action du produit pour obtenir 100% de mortalité varie selon les espèces, de 2 à 3 minutes (pour les moustiques, mouches). Tests réalisés par un laboratoire indépendant et reconnu. L'efficacité se poursuit et reste bonne au-delà de 4 semaines. Produit à usage professionnel.

-Mode d'emploi :

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRECAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

Bien agiter l'aérosol avant utilisation. Pour les insectes volants (mouches, moustiques ...), pulvériser dans l'atmosphère des zones infestées par brèves pressions afin de répartir la diffusion du spray. Renouveler le traitement après chaque passage d'insectes. Le produit peut également être pulvérisé en préventif sur les surfaces et dans les zones où les insectes sont indésirables (portes, fenêtres, vérandas, paravents, moustiquaires, rideaux, abat-jour, stores...).

NOTE : cet aérosol est réservé à l'usage des professionnels.

-Caractéristiques Physico-chimiques du produit actif :

Géraniole (cas n° 106-24-1) : 0.08% m/m – TP 18 – TP19

Générateur d'aérosol (AE)

Effet curatif et préventif

Volume net : 97% de matière active utilisable

Gaz propulseur : Azote

-Conditionnement :

Aérosol de 650/400 mL – Carton de 12 aérosols.

UFI : Q9K0-60RC-500E-2Q2G

SYNAPSE, déclaration 279807.1

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES). La demande n° **DI-17-07335** a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le numéro **d'inventaire : 51989**.

